



MAIRIE DE BARGES

DEMANDE DE RESERVATION
DU PREAU

(Réservé aux habitants de Barges)

Mme ou M. :
Rue
Ville :
Téléphone.....
Mail.....

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez la location du préau du

.....au.....

✍ J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'accepte cette location aux conditions du tarif et du règlement en vigueur. A ce jour, la délibération du conseil municipal du 03 avril 2025 prévoit : (Cocher la durée souhaitée)

Habitants de Barges	Extérieurs à la commune Valable uniquement en cas de location de l'ERL
<input type="checkbox"/> 120 € pour le week-end	<input type="checkbox"/> 210 € pour le week-end
<input type="checkbox"/> 100 € pour la journée	<input type="checkbox"/> 150 € pour la journée

✍ Frais d'électricité : 10 € pour 1 jour

15 € pour le week-end

Les tarifs de la location et de l'électricité sont révisables chaque année par délibération du conseil municipal.

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance responsabilité civile **au nom du demandeur qui précise les dates de la location et le lieu**
 - Vérifier la validité de l'assurance à la date de la location. Au besoin, fournir au plus tard 15 jours avant la date de la location, l'attestation d'assurance mise à jour.
 - Adresse de la salle : « Espace de Rencontre et de Loisirs de Barges, En Vougeot, 21910 Barges).
- Photocopie de la carte d'identité ou récépissé de la déclaration en préfecture pour les associations
- Chèque acompte 50% libellé à l'ordre du trésor public **et au nom du demandeur de**
Les espèces ne sont pas acceptées.
- Caution de 500 € à l'ordre du trésor public et au nom du demandeur
- Justificatif de domicile

Les clés vous seront remises par le personnel communal en charge de la gestion du préau et de l'ERL. A cet effet, vous devez contacter le secrétariat de mairie (03.80.36.61.02) une semaine avant la date de la location pour prendre rendez-vous.

Aucun objet ne devra être déposé dans les lieux avant la remise des clés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

J'accepte les conditions du règlement joint. J'atteste sur l'honneur ne pas sous-louer le préau pour des personnes extérieures à la commune.

LE LOCATAIRE,
Porter la mention "lu et approuvé"
Date :

LE MAIRE,